

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Étaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme Stéphanie FREYCENET, M. Christophe THELISSON

Secrétaire de séance : M. Yves CHOMIER

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 mars 2021*

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- *Compte de gestion 2020*

Le compte de gestion de l'exercice écoulé décrit la comptabilité de la commune tenue par la Trésorerie.

Chaque année le Conseil Municipal est appelé à constater l'identité des écritures comptables de ce document avec celles de la comptabilité de la commune tenue par l'ordonnateur (le maire) et recensée dans le compte administratif.

Accord du Conseil à l'unanimité.

3- *Compte administratif 2020*

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil Municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Pour cette délibération le Maire se retire conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice 2020 les montants finaux du compte administratif se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		262 023,34 €	36 618,87 €	
Opérations de l'exercice	570 908,17 €	758 611,64 €	122 630,47 €	151 402,88 €
TOTAUX	570 908,17 €	1020 634,98 €	159 249,34 €	151 402,88 €
Restes à réaliser			39 140,54 €	27 987,00 €
TOTAUX CUMULES	570 908,17 €	1020 634,98 €	198 389,88 €	179 389,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		449 726,81 €	19 000,00 €	

Accord du Conseil à l'unanimité.

4- Affectation du résultat 2020

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement se monte à 449 726,81 €

Le besoin de financement (déficit) à la clôture de l'exercice 2020 de la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser) se monte à 19 000,00 €.

Il convient donc d'affecter a minima 19 000,00 € du résultat de fonctionnement en réserve au budget 2021 afin de financer le déficit de clôture de la section d'investissement 2020 et de reporter l'excédent résiduel en section de fonctionnement du budget 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 187 703,47 €
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 262 023,34 €
C Résultat à affecter au BP = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 449 726,81 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 7 846,46 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 11 153,44 €
Besoin de financement F =D+E	- 19 000,00 €
AFFECTATION = C =G+H	+ 449 726,81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 19 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 430 726,81 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

5- Vote des taux d'imposition 2021

Les recettes fiscales de la commune représentent une part importante de ses ressources.

Elles sont essentiellement composées des impôts locaux payés par les ménages, la fiscalité professionnelle étant perçue directement par St-Etienne Métropole.

En 2020 la suppression de la taxe d'habitation pour les contribuables a fait l'objet d'une compensation par l'Etat pour les communes. A partir de 2021, cette compensation est remplacée par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe du foncier bâti.

Le taux 2021 de la taxe foncière pour le bâti est donc la somme du taux communal et du taux départemental, soit : 29,81% + 15,30 % = 45,11 %. Pour le contribuable, l'impôt foncier concernant le bâti est donc inchangé et la taxe d'habitation disparaît à terme complètement.

Le Conseil constate que la bonne gestion de la commune lui permet de dégager des excédents de fonctionnement annuels suffisant pour financer ses investissements.

Par ailleurs, les taux d'imposition de la commune sont plus élevés que la moyenne des communes,

Il par conséquent proposé, après en avoir débattu, une baisse des impôts fonciers d'environ 11% comme suit :

	Bases d'imposition	Taux de référence	Coefficient de variation	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	594 200 €	45,11 %	0,889160	40,11 %	238 334 €
Taxe foncière (non bâti)	15 900 €	57,20 %		50,86 %	8 087 €

Total : 246 421 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

6- Provision pour dépréciation des actifs circulants

Le Code Général des Collectivité Territorial prévoit l'obligation pour les communes de constituer des provisions pour créances douteuses.

Il s'agit de créances dont le recouvrement est compromis malgré les démarches effectuées par le comptable public.

Le montant de la provision est constitué à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Pour 2021, ce montant est fixé à 500 € et sera inscrit au budget à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Accord du Conseil à l'unanimité.

7- Subventions aux associations

Chaque commune est libre d'apporter son aide aux activités associatives qu'elle souhaite soutenir.

Ces aides peuvent passer notamment par la mise à disposition de moyens en nature (matériels, bâtiments, salles, etc...) ou par le versement de subventions.

Traditionnellement, le conseil municipal délibère chaque année au moment du budget sur l'attribution des subventions.

A cette fin un crédit de 55 000 € a été porté au budget.

Compte-tenu des engagements déjà pris par la commune et des demandes des associations le Conseil vote les subventions suivantes :

Association	Montant
ACCA	350 €
AFR (Crèche)	39 000 €
Maison des Tresses et Lacets	1 200 €
Les Nouveaux Ateliers du Dorlay (cotisation)	15 €
USEP	100 €
Truite du Dorlay	200 €

Les autres associations seront sollicitées afin qu'elles fassent état de leurs demandes de subvention.

Accord du Conseil à l'unanimité.

8- Budget 2021

Compte-tenu de l'affectation du résultat et considérant les prévisions budgétaires le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Le projet de budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 199 763,00 €	1 199 763,00 €	854 223,00 €	854 223,00 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

9- Emplois saisonniers

Chaque année les services municipaux accueillent plusieurs jeunes résidant sur la commune pour des jobs d'été afin d'effectuer des petits travaux d'entretien, de nettoyage, d'archivage, etc...

Cette opération n'a pas pu être mise en place en 2020 du fait de la situation sanitaire, mais cela devrait être possible cette année.

Les jeunes sont embauchés pour des contrats de courtes durées rémunérés au SMIC.
Accord du Conseil à l'unanimité.

10- Questions diverses

- Projets d'investissement :

Afin de relancer l'économie plusieurs dispositifs d'aides ont été mis en place pour accompagner les communes dans leurs projets d'investissement. Le dernier en date est celui du plan de relance métropolitain qui prévoit un financement de 50% du reste à charge pour les communes.

Afin de pouvoir solliciter ces financements il y a lieu de lancer des réflexions et de faire réaliser des études sur les projets envisagés :

- Réfection des façades de l'ancienne gare
- Rénovation des terrains et du local des tennis
- Réalisation d'un complexe sportif à l'emplacement actuel du « city stade » avec inclusion possible de la caserne des pompiers dans l'hypothèse ou une nouvelle caserne intercommunale avec Doizieux serait construite.
- Réalisation d'une chaufferie bois pour le secteur du Moulin Pinte qui regroupe plusieurs bâtiments municipaux (Musée, futur maison des associations, tennis) avec extension éventuelle aux riverains
- Enfouissement des réseaux secs
- Travaux de voirie (marquage au sol rue Jean-Claude Dubouchet, grille d'eau pluviale route des Genêts d'Or, etc...)

Des arbitrages devront être fait.

- Etude hydraulique pour le Musée des Tresses et Lacets et parcours au fil de l'eau (bassin, canal, ...) :
2 réunions ont déjà eu lieu avec le cabinet d'étude missionné par St-Etienne Métropole. Le scénario privilégié ne nécessiterait pas la réalisation de travaux importants pour remettre le système en fonctionnement. Cela passerait par l'étanchéification des deux bassins et mise en rotation de la roue 3 fois par jour par session de 20mn par l'amenée de l'eau à partir des bassins existants.
Restera le problème du fonctionnement en période sèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait le 16 avril 2021
Le Maire

